



MAIRIE DE

# La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Fax. 03.81.67.39.85 - Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

---

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 18 MAI 2016

Convocations du 11 MAI 2016

➤ **Présents tous les conseillers**

**Secrétaire : Mme Dominique MYOTTE-DUQUET**

---

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de plusieurs modifications dans l'ordre du jour :

- Les délibérations suivantes ne sont pas prises :
  - Demande de subvention DETR – rénovation du clocher de l'Eglise
  - Demande de subvention Conseil Départemental- rénovation du clocher de l'Eglise
  - Acquisition de terrain d'aisance par M. Lucien GUY et Mme Brigitte LIGNEY – nécessité de faire un courrier au Service des Domaines
  
- Les délibérations suivantes sont ajoutées :
  - Accord de principe pour la construction d'un bâtiment technique commun aux 2 communes : Noël-Cerneux et La Chenalotte
  - Accord de principe – Destination – Parcelle Section A n° 621

### **1. DELIBERATION : Poste Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe :**

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Nathalie MAINIER un remplacement doit avoir lieu.

Après étude des différentes candidatures reçues en mairie, le Conseil Municipal décide d'embaucher Monsieur Stéphane CAMPOLI :

- A partir du 1<sup>er</sup> juin 2016
- Pour une durée hebdomadaire de 15 heures par semaine

Madame Le Maire est autorisée à signer toutes pièces attachées à cette embauche.

### **2. DELIBERATION : SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectifs) :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée le 30 décembre 2006, la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif a été rendue obligatoire pour les communes.

Dans un souci d'efficacité et d'économie de moyens, il est envisagé de recourir à une procédure groupée et coopérative, sur les communes qui le souhaitent de la Communauté de Communes du Plateau du Russey.

Cette coopération prendrait la forme d'un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, dont le coordonnateur serait la Commune du Russey, représentée par son maire Monsieur Gilles ROBERT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au groupement d'achat public " Mission de contrôle des installations d'assainissement non collectifs neuves et existantes » dont le coordonnateur est la commune de du Russey représentée par son Maire, M Gilles ROBERT,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement d'achat.

### **3. DELIBERATION : SPANC - Election du représentant :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire un représentant à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement d'achat public auquel vient d'adhérer la commune.

Il est précisé que ce représentant doit obligatoirement faire partie de la Commission d'Appel d'Offres de la commune.

Le Maire demande aux conseillers membres de la CAO de la commune de candidater pour ce poste de membre de la CAO du groupement d'achat relatif à la réalisation des missions de contrôle des installations d'assainissement non collectives neuves et existantes.

Candidat : Madame Valérie EL NIESS

Après vote, Mme Valérie EL NIESS, ayant obtenu la majorité absolue est désignée membre de la CAO du groupement d'achat.

### **4. DELIBERATION : Finalisation du projet Préau :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la sujétion de fermeture de classe dans la commune il est nécessaire d'annuler le projet de réhabilitation du préau.

Après délibération Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler le projet.

Madame Le Maire est chargée d'informer les différents partenaires liés à ce projet. (Sous-préfecture, Conseil Général et entreprises)

### **5. DELIBERATION : Etude rue des Tourbières et rue Rosemont :**

Madame le Maire présente le projet de l'aménagement de voirie des rues des Tourbières et Rosemont.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer l'étude du projet avec le Cabinet André – GROUPE MERLIN situé à Pontarlier.

### **6. DELIBERATION : Etude du réseau d'assainissement**

Madame le Maire présente le projet d'étude du réseau d'assainissement du village consistant au repérage des eaux parasites sur le réseau d'eaux usées, préalablement étudié en commission.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer le projet d'étude avec le Cabinet HETC situé à Le Russey pour un montant de 2 900 euros HT.

### **7. DELIBERATION : Accord de principe pour construction d'un bâtiment technique commun aux deux communes :**

Madame Le Maire présente le projet de construction d'un bâtiment technique commun entre la commune de La Chenalotte et Noël-Cerneux. Celui-ci serait construit sur cette dernière commune.

Après délibération le Conseil Municipal donne son accord de principe pour :

- implanter le bâtiment sur la commune de Noël-Cerneux

### **8. DELIBERATION : Accord de principe – Destination – Parcelle Section A N° 621 :**

Madame Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'un changement de zone d'une parcelle est possible selon l'article L161-4 du code de l'Urbanisme : « La carte communale délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles ».

La parcelle cadastrée section A n° 621 de 43a 63ca, sise au centre du village et englobant la parcelle section A n°93 de 5a 05ca sur laquelle est érigée un bâtiment communal comprenant l'école et deux logements, est non constructible selon la Carte Communale approuvée le 07 février 2005.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord de principe, à l'unanimité, pour :

- Le changement de destination de ladite parcelle partiellement
- L'extension éventuelle à l'ouest, en direction de le Russey, dudit bâtiment.

**9. COMPTE-RENDU :**

- **Entretien du village- Routes et déneigement** : Monsieur Dimitri COULOUVRAT accepte de remplacer Monsieur Johnny DROZ-GREY en tant que président de ladite commission.
- **Haut Débit** : L'implantation du bâtiment nécessaire à son installation sera situé à gauche de l'abribus, en bas du village.
- **Cérémonie & culture** : 45 mamans se sont inscrites pour le repas de la fête des mères.

**10. DIVERS :**

**RAPPEL**

Merci de bien vouloir :



- Surveiller votre vitesse au sein du village ! Attention aux enfants !
- Respecter les espaces verts



**Dates à retenir :**

- Samedi 18 juin : Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940 et Rafle du 18 juin 1944 à Le Russey – 18h00
- Dimanche 19 juin : les 30 ans de l'ASNCC (*Association Sportive de Noël-Cerneux / La Chenalotte*) à Noël-Cerneux
- Dimanche 26 juin 2016 : Festival des musiques du Haut-Doubs aux Fins